

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra à l'édifice Bernardin-Hamann le lundi 12 septembre 2022, étudiera la demande de dérogation mineure suivante :

211, chemin du Lac-Bolduc (lot 5 448 754 du cadastre du Québec)

Demande de dérogation mineure pour autoriser ce qui suit :

- La création de deux lots d'une largeur respective de 35.13 mètres (superficie projetée de 3 634.72 mètres carrés) et de 41.38 mètres (superficie projetée de 4654.88 mètres carrés) alors que l'article 5.3.2 du règlement de lotissement prescrit une largeur minimale 45.72 mètres pour un nouveau lot non desservi par les services d'aqueduc et d'égouts.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette séance du conseil. Également, toute personnes intéressées qui désirent se faire entendre concernant cette dérogation peut, exceptionnellement, transmettre ses questions ou observations au conseil municipal avant le 9 septembre 2022, 16h30 par les moyens suivants :

par courriel :
urbanisme@adstock.ca

par courrier :
À l'attention de M. Jérôme Grondin
35, rue Principale Ouest
Adstock (QC)
G0N 1S0

Donné à Adstock, ce 25 août 2022.

La directrice générale,

(Signé)

Julie Lemelin

